

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023

Direction Générale des Services – N° 03.06.2023.82

Objet : Tarification des Services Publics Locaux – Approbation

**Date de la convocation : 20 septembre 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 18**

**Nombre de votants : 26**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Yaya SARR, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, Clélia DEM.

**POUVOIRS :**

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Monsieur Rachid ARBI a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.

Monsieur Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

**ABSENT :**

Monsieur Ibrahim DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie HOULIER**

**RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La délibération n°08.06.2022.181 du 29 septembre 2022 portant sur les conditions de mise en location de la Salle des Fêtes communale.
- La décision n°2022-037 du 28 octobre 2022 portant tarification de la location de la salle des fêtes.
- La décision n°2023-043 du 02 août 2023 portant actualisation des tarifs des services publics pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2023.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Tarification des Services Publics Locaux - Approbation

**Date de transmission de l'acte :** 02/10/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/10/2023

**Numéro de l'acte :** 03-06-2023-82 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230928-03-06-2023-82-DE

**Date de décision :** 28/09/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

**CONSIDERANT :**

- Que les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics.
- Qu'il revient au Conseil Municipal de fixer ces tarifs.
- Qu'il y a lieu de fixer les tarifs des Services Publics Locaux à compter du 28 septembre 2023.
- Qu'une délibération modificative pourrait intervenir en cas de changement nécessaire.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des Services Publics locaux comme suit à compter du 29 septembre 2023 :

**A. Administration Générale**

<b>Droit de place</b>	Le m <sup>2</sup> par stand et/ou par manège	0,55 euro
	Le ml par voiture et par jour	1,30 euro
<b>Photocopie en Noir et Blanc</b>	Tarif « public » - Format A4	0,10 euro
	Tarif « association » document « prêt à tirer » - Formats A4 et A3 papier blanc 80 g	0,05 euro
<b>Photocopie en Couleur</b>	Tarif « public » - Format A4 papier blanc 80 g	0,15 euro
	Tarif « association » document « prêt à tirer » - Format A4 papier blanc 80 g	0,10 euro
<b>Tirage photo</b>	Tirage couleur format 10 x 15	0,50 euro
<b>Actes administratifs</b>	Liste électorale sous forme de listing (Art. L37 et R16 du Code électoral)	43,50 euros
	Liste électorale sous forme d'étiquettes (Art. L37 et R16 du Code électoral)	82,00 euros



<b>Location de la salle des fêtes</b>			
	<b>week end</b>	<b>*en semaine en journée</b>	<b>en semaine en soirée</b>
	du vendredi 14h00 au lundi 9h00	du mardi au jeudi de 9h00 à 18h00	du mardi au jeudi au-delà de 18h00
	<i>jour férié inclus s'il se présente accolé au week end</i>	<i>En cas de location en journée, pas de location le soir</i>	
<b>Associations dont le siège se situe à Cléon (gratuite 1x par an)</b>	130 euros	60 euros	120 euros
<b>Personnel communal habitant à Cléon</b>	130 euros	120 euros	120 euros
<b>Cléonnais</b>	260 euros	120 euros	120 euros
		<b>*30 euros pour tous les utilisateurs en de décès</b>	

#### **B. Concessions cimetière**

<b>Concessions</b>	15 ans	75,00 euros
	30 ans	150,00 euros
<b>Columbariums</b>	15 ans	248,00 euros
	30 ans	490,00 euros
<b>Jardin du souvenir</b>	Fourniture et gravure de plaque pour l'inscription nominative de dispersion des cendres	50,00 euros



### C. Restauration municipale

<b>Repas Enfants</b>	Enfants habitant Cléon fréquentant les établissements scolaires de la Ville	2,80 euros
	Enfants n'habitant pas Cléon (à l'exception des enfants fréquentant la classe des gens du voyage ou la classe ULIS) fréquentant les établissements scolaires de la Ville	3,80 euros
<b>Repas Service Jeunesse (11/17 ans)</b>	Jeunes habitant Cléon fréquentant les établissements scolaires de la Ville	2,80 euros
	Jeunes n'habitant pas Cléon (à l'exception des enfants fréquentant la classe des gens du voyage ou la classe ULIS) fréquentant les établissements scolaires de la Ville	3,80 euros
<b>Repas adultes</b>	Personnel communal (emplois aidés inclus) et Associatif cléonnais	3,00 euros
	Enseignants travaillant à Cléon	4,80 euros
	Repas « Contrat partenaire »	7,00 euros
	Commensaux	7,00 euros
<b>L'Ondine</b>	Personnes âgées (+ 65 ans) résidant sur la Commune	4,30 euros
	Personnes âgées (+ 65 ans) ne résidant pas sur la Commune	7,00 euros
<b>Activités financées par le CCAS</b>	Goûter Personnes âgées (+ 65 ans)	1,10 euro
	Repas annuel des aînés (par personne)	47,70 euros
	Repas à thème à L'Ondine	7,00 euros



#### D. Service Jeunesse

Cotisation annuelle forfaitaire	Jeunes habitants Cléon fréquentant les établissements scolaires de la ville	15,00 euros					
	Jeunes n'habitant pas Cléon fréquentant les établissements scolaires de la ville	25,00 euros					
Sorties et Activités particulières par tranche (Quotient Familial)							
Tranches	Quotient Familial	Tarifs Cléonnais			Tarifs Extérieurs		
		T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	0 à 350	1,75 euro	3,50 euros	7,00 euros	2,65 euros	5,25 euros	10,50 euros
2	351 à 700	2,50 euros	5,00 euros	10,00 euros	3,75 euros	7,50 euros	15,00 euros
3	701 à 1050	3,00 euros	6,00 euros	12,00 euros	4,50 euros	9,00 euros	18,00 euros

#### E. Activités de la médiathèque

<b>Photocopie en Noir et Blanc</b>	Photocopie ou tirage (la page)	0,10 euro
<b>Photocopie en Couleur</b>	Photocopie format A4	0,15 euro
<b>Reg'Arts</b>	Cartes Reg'Arts par référence à la convention entre les communes partenaires du réseau.	
	Le prix de vente est fixé pour la durée d'une saison comme suit :	
	- Tarif plein :	14,00 euros
	- Tarif réduit :	8,00 euros

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés.

**APPROUVE** les tarifs des Services Publics locaux proposés ci-dessus.

Pour copie conforme,

Cléon, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



